

L'Adresse—M. Cyr

qu'il arrive quoi que ce soit à cette législature. C'est une affaire qui est demeurée en suspens et elle ne devrait pas en rester là. Le taux de base devrait être compatible avec l'objectif que visait la loi sur les pensions à son origine il y a plusieurs dizaines d'années. Le régime devait être juste envers les anciens combattants de notre pays.

Cependant, monsieur l'Orateur, je fais un appel spécial au nouveau ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) pour l'engager à assumer ses responsabilités au cours de la présente législature et à faire améliorer considérablement la loi sur les allocations aux anciens combattants. La plupart des améliorations que la dernière législature a consenties aux anciens combattants s'appliquaient à la loi sur les pensions et à une ou deux autres lois connexes.

Aussi, il est vrai, nous avons augmenté les allocations versées aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants, mais le dispositif essentiel de cette loi de bien-être, c'est une évaluation des ressources qui ne laisse pas à l'ancien combattant beaucoup d'avantages sur le civil. La situation persiste. De fait, depuis quatre ans, le léger avantage qu'avait l'ancien combattant a été amenuisé. C'est mal. A mon sens, cela ne plait pas aux Canadiens. Si nous étions encore un peu plus proche de la période de la guerre, il y aurait sans doute opposition. Je fais appel au ministre pour qu'il veille à ce que des améliorations soient apportées à la loi sur les allocations aux anciens combattants, surtout par la hausse du plafond des moyens dans l'évaluation que comporte la loi.

Je vois que Votre Honneur se prépare à se lever. Je vais reprendre mon siège sans qu'on m'y invite. Je veux simplement remercier la Chambre de m'avoir écouté cet après-midi. Je remercie le gouvernement pour la présence d'un si grand nombre de ministres. Je les engage à apprécier la gravité de la question du régime des pensions, y compris l'aspect auquel je me suis attaché et tous les autres. J'exhorte les membres du cabinet, les autres députés libéraux et les députés de l'opposition à éviter tout accident à cette législature jusqu'à ce que nous ayons résolu de nombreux problèmes relatifs aux pensions, notamment, jusqu'à ce que nous ayons décidé d'une hausse substantielle de la sécurité de la vieillesse et abaissé l'âge d'admissibilité aux prestations de la sécurité de la vieillesse et du Régime des pensions du Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, au début de cette 29^e législature, je crois à propos de vous présenter, en mon nom personnel et au nom des Gaspésiens que vous avez visités au cours de vos vacances de 1969, nos félicitations les plus sincères, à l'occasion de votre réélection au poste d'Orateur de la Chambre. La fonction de président n'est certes pas de tout repos; cependant, vos talents, votre expérience et votre connaissance de la procédure parlementaire limitaient certainement le choix d'un président, et je comprends qu'à l'unanimité vous ayez été élu. Veuillez croire que nous sommes très heureux que vous soyez encore avec nous.

En parlant de l'Orateur de la Chambre, on me permettra sans doute de me reporter à 1926, alors que le très honorable Arthur Meighen, premier ministre et chef du parti conservateur formait le gouvernement. Il proposait de maintenir en fonction, comme Orateur, un libéral, dans la personne de sir Rodolphe Lemieux, député de Gaspé. Je tiens à souligner cet événement puisqu'il est unique depuis la Confédération.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Par contre, pour la deuxième fois dans l'histoire de la Chambre, un député de l'opposition est choisi comme Orateur adjoint et président des comités pléniers, le premier ayant été M. Georges-H. Boivin, député de Shefford, en 1918. Aujourd'hui il s'agit d'un choix également très judicieux que celui de l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave).

Je tiens aussi à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Blais et Blaker). Ils ont certes fait preuve d'une compétence remarquable dans l'exécution de la tâche que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) leur a confiée en leur demandant de proposer et d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Ce discours prononcé par le Gouverneur général, le 4 janvier, comprenait un passage que les Gaspésiens apprécieraient certainement, et je cite:

Le Gouvernement tiendra, dans les cinq grandes régions du pays, des réunions avec les gouvernements provinciaux, afin d'examiner l'influence des tarifs de transport des marchandises sur le développement économique et sur les prix à la consommation. Les compagnies de chemin de fer ont accepté de participer à ces réunions.

Je suis reconnaissant au gouvernement de s'intéresser, avec les provinces, à l'influence que peuvent avoir les tarifs de transport des marchandises sur le développement économique de certaines régions éloignées des grands centres de consommation et de production.

Le gouvernement, dans le passé, a reconnu que les services fort dispendieux offerts par l'industrie du transport présentent un véritable obstacle, qui contribue à freiner le développement de plusieurs régions du pays. En effet, des études démontrent que les tarifs élevés du transport constituent le véritable problème, car ils ne permettent pas d'en arriver à un coût raisonnable pour l'acheminement des marchandises du producteur au consommateur. Pour en arriver à corriger cette situation, des subventions sont déjà versées à cette industrie pour certaines catégories de marchandises et dans certaines régions du pays. A titre d'exemple, je mentionnerai seulement les subventions spéciales au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique, dont la Gaspésie profite.

• (1610)

Pour desservir une région comme la Gaspésie, il existe plusieurs modes de transport. Il ne faudrait donc pas se limiter aux seules compagnies de chemin de fer, car les services routier, aérien et maritime peuvent être utilisés. En acceptant cette exploitation et en collaboration avec les provinces, il faudra trouver les meilleures solutions à ce problème de communication. En effet, il faut reconnaître que le système de transport en Gaspésie n'est pas des plus rentables sans l'aide gouvernementale.

Pour notre région, le volume de marchandises transportées est pour le moment insuffisant pour assurer un service à prix modique, le plus fort volume étant enregistré à l'importation de biens de consommation.

Les tarifs sont un des facteurs qui affectent le transport de la marchandise. Ils déterminent avec exactitude la distance «économique» qui sépare de son centre de consommation une région productrice d'une marchandise donnée et permettent d'établir des tarifs plus avantageux pour certaines régions exportatrices de la même marchandise.